

Le DAC Valenciennois-Avesnois-Cambrésis en quelques mots
D'ici juillet 2022

Assurer un appui aux professionnels

- Analyse de la situation de la personne,
- Orientation et mise en relation, accès aux ressources

Mission 1

Accompagner les personnes

- Contribuer avec d'autres acteurs et de façon subsidiaire à répondre à :
- Une demande d'information,
 - Un besoin d'orientation,
 - Un besoin d'appui à la coordination,
 - Un besoin d'expertise gériatrique et soins palliatifs.

Mission 2

Numéro unique

Tout public

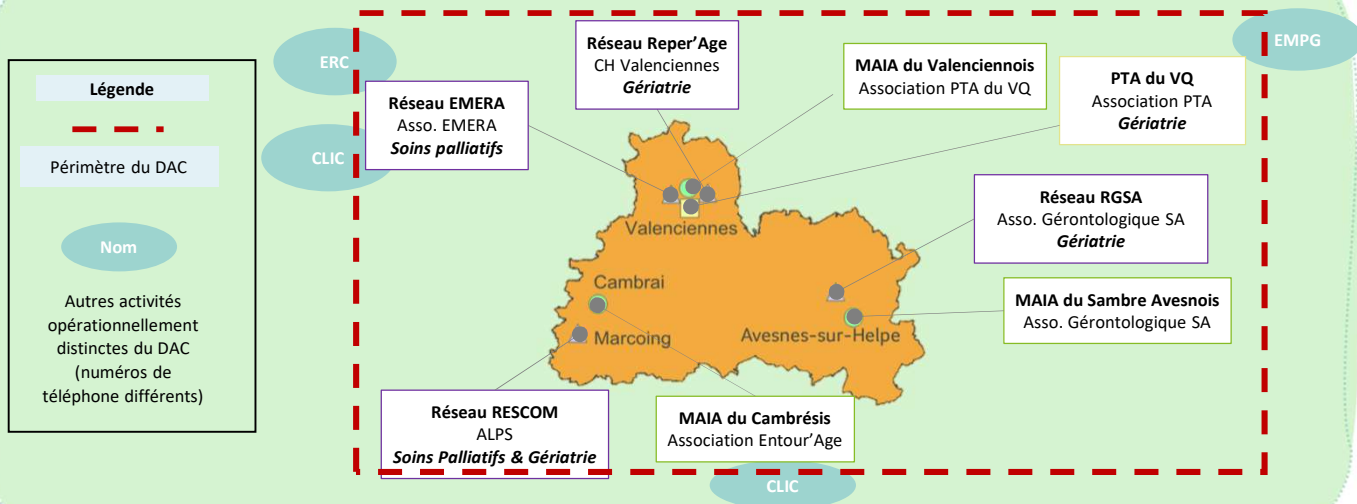
Toute pathologie, tout âge

Participer à la coordination territoriale

- Entre professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux et les structures qui les emploient :
 - Observation des parcours,
 - Evolution de l'offre,
 - Remontée d'informations

Les missions du DAC sont définies à l'article L. 6327-2 du Code de la santé publique

Carte et périmètre du DAC Valenciennois-Avesnois-Cambrésis



La forme juridique du DAC Valenciennois-Avesnois-Cambrésis

Le DAC fait l'objet d'une gouvernance dite « équilibrée ». Le consensus émané des échanges des différentes structures qui composeront le DAC amène à :

la création d'une nouvelle association

Résultats de l'enquête en ligne

Principaux risques

- La confusion avec les dispositifs existants actuellement
- Les risques liés à la mauvaise définition des missions



Principales opportunités

- Coordination avec les professionnels
- La réactivité face aux demandes
- L'efficacité dans l'aide aux usagers, la réponse aux besoins



Piste de travail axée sur la communication